

laquelle Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, il y a près de deux ans, manifestait son désir de voir se répandre parmi ses diocésains l'Association de N.-D. de la Bonne Mort.

Archevêché de Québec, le 30 mai 1912.

Mon Révérend Père ⁽¹⁾,

Entre toutes les Œuvres, celles qui ont pour objet de procurer aux fidèles la grâce décisive d'une bonne et sainte mort ont droit à Notre spéciale sollicitude. Aussi regardons-nous comme particulièrement *opportune* pour les chrétiens de Notre Diocèse votre pieuse Association de N.-D. de la Bonne Mort si hautement recommandée par Sa Sainteté Pie X ; elle répondra d'autant plus à la piété de notre peuple encore si bon, si franchement catholique, qu'elle peut s'adapter plus facilement à Notre Union de prières et contribuer plus efficacement à assurer les avantages que Nous en attendons : en se greffant sur elle, en effet, selon Notre désir, elle entretiendra et développera parmi ses Membres la dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs si populaire en ce pays et ajoutera aux privilèges qu'ils possèdent déjà les nombreuses Indulgences, les précieuses faveurs spirituelles que le Saint-Siège vous a si libéralement prodiguées.

Nous serons heureux de la voir se répandre partout dans Notre Diocèse et, dans l'espoir qu'annexée à l'Union de prières elle assurera à Nos chers Diocésains des fruits plus abondants de grâce et de salut, surtout la protection spéciale de la Très Sainte Vierge à l'heure de la mort, Nous ne manquerons pas de la recommander avec instance au zèle de Nos prêtres et à la piété de Nos fidèles. Que Dieu bénisse votre bel apostolat de la Bonne Mort !

† L.-N., *Archev. de Québec.*

Toutes les personnes qui se font inscrire sont, de ce fait, membres de l'Association et ont droit aux prières et aux faveurs spirituelles accordées par le Saint-Siège. Il y a certaines pratiques recommandées aux associés, mais aucune n'est obligatoire.

Sa Sainteté Pie X a enrichi d'une indulgence de 300 jours, chaque fois, *en faveur des associés*, l'invocation : « Notre-Dame de la Bonne Mort, priez pour nous. »

N.-B. — Pour tout ce qui concerne l'Association et la propagande, s'adresser à Mgr C.-O. Gagnon, zéléateur pour le diocèse de Québec.

(1) Le R. Père Rondet, dont la résidence est à Rome.